

DELIBERATION N° 79/65 : PERMIS POIDS LOURDS OUVRIER MUNICIPAL - AUTO-ECOLE
MAURICE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que pour Monsieur MOINON François, Ouvrier Municipal, qui a suivi les cours de préparation au permis de conduire D poids lourds, il importe de payer des frais de réinscription pour 2 épreuves de cours de code, des 14 Décembre 1978 et 25 Janvier 1979.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- autorise le Maire à payer à l'Auto-Ecole MAURICE, 7, rue de la Salle à NANCY, les frais de réinscription à l'épreuve de code des 14 Décembre 1978 et 25 Janvier 1979, soit au total une dépense de 434 F 00 T.T.C.